

Au fil du Râ

Décembre 2025 - N° 63

Journal municipal d'information de la commune d'Esmans

Le mot du Maire ↗



Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Esmanais.



L'année 2025 se termine et aura été marquée par un regain des activités sociales et de loisirs sur notre commune.

L'association Sport et Loisirs poursuit son développement, celle des parents d'élèves est intervenue avec succès à plusieurs reprises dans l'année, les journées du patrimoine ont rassemblé et les animations de fin d'année ont été réussies.

Après plusieurs années à se remettre des effets du COVID, cela fait chaud au cœur de retrouver des animations sur notre commune. Bravo et merci à tous.

Seule ombre au tableau, ce regain de vie n'a pas suffi à maintenir en place notre café tabac qui s'est trouvé contraint de fermer ses portes. - Merci à Céline et Julien pour leurs efforts pour Esmans.

Cette fin d'année voit aussi se concrétiser les travaux engagés depuis plusieurs mois, voire années. L'église et son environnement, le lavoir, la maison des assos sont venus compléter les travaux de voirie ou d'économie d'énergie pour amener encore plus de qualité dans notre cadre de vie. Nous y sommes attachés.

Désormais les regards se tournent vers 2026, cette nouvelle année qui pointe et qui sera marquée au printemps par les élections municipales. Cette fois-ci le type de scrutin change, fini le panachage, il s'agira désormais d'un scrutin de liste et celle-ci devra être paritaire. Nous aurons l'occasion d'en reparler à l'approche des dates retenues ; les 15 et 22 mars.

D'ici là, le premier rendez-vous est avec les festivités et le repos ; profitez bien des fêtes de fin d'année avec les vôtres. Pour le second rendez-vous, je vous convie le 24 janvier à 16h pour la cérémonie des vœux.

Bonnes Fêtes !

Bonne et heureuse année 2026 à chacun de vous !

... et bonne lecture !

***Jean-Jacques Bernard,
Maire***

Sommaire :

Le mot du Maire	1
Vie locale	2
Vie sociale	3
Vie associative	6
Mairie	8
Travaux	8
Cadre de vie	11
Urbanisme	12
Vie pratique	15
Conseil Municipal	16
Etat Civil	18
Dates à venir	18
Recette / Jeux	19
Contacts	20

VIE LOCALE

Repas des aînés



Ce dimanche 5 octobre, nos aînés dès 65 ans révolus étaient une fois encore réunis à la salle Omici pour partager un délicieux banquet organisé par la mairie et le Centre Communal d'Actions Sociales.

Tous les efforts étaient faits pour leur offrir une jolie décoration des tables faite et pour leur souhaiter la bienvenue.

L'animation a été assurée cette année par Sébastien Charluet qui comme toujours a su mettre une belle ambiance durant cet après-midi, accompagné de la compagnie « Latino Swing de Ballain » fortement appréciée par tous pour leur accompagnement dans les danses.

Le repas une fois encore préparé et servi par le traiteur Depreytère fut très apprécié, et le cochon de lait flambé devant les convives a eu un franc succès.



Encore une bonne journée passée dans une atmosphère joyeuse, conviviale au terme de laquelle les dames se sont vu offrir une jolie plante



fleurie et les papys une petite gourmandise, puisque c'était le jour de leur fête.

Nous remercions les membres du CCAS et tous les participants à cette manifestation qui contribuent à maintenir des relations d'amitié au sein de la commune.



CÉRÉMONIE

11
NOV.
2025



Commémoration du 11 novembre

Dans le respect de la tradition et de la mémoire due aux habitants d'Esmans ayant combattu pour défendre notre patrie, le mardi 11 novembre s'est tenue Place de la Mairie la cérémonie célébrant la fin de la Première Guerre mondiale et la signature de l'Armistice avec l'Allemagne.

En présence des membres du conseil municipal et des habitants d'Esmans,

M. le Maire pour le conseil municipal, M. Pellé pour les anciens combattants et M. Dautel pour l'ASL ont rendu hommage aux enfants d'Esmans « morts pour la France » en déposant une gerbe au pied du monument aux morts.

S'en est suivi le discours du ministre en charge des anciens combattants et de la mémoire lu par M. Le Maire avant que ne soit entonné et chanté l'hymne de la République : la Marseillaise.

M. Coeurderoy, notre porte drapeau résidant désormais hors commune, ne pouvait participer à cette cérémonie ; c'est donc Jack Bréant qui a repris la fonction pour l'occasion et sera désormais en charge d'assurer la mission de porte drapeau pour la commune.

Pour clôturer cette cérémonie, une trentaine de personnes se sont retrouvées à la salle des mariages de la mairie où les adjoints leur ont servi le vin d'honneur.



VIE LOCALE - suite

Goûter des aînés



C'est à la salle Omici que les aînés d'Esmans avaient rendez-vous, ce jeudi 11 décembre, pour le traditionnel goûter des aînés, invités par la municipalité représentée par le maire, Jean-Jacques Bernard, et les adjoints.

M. le Maire a accueilli les invités et exprimé le plaisir de partager avec eux ce rendez-vous convivial pour marquer cette fin d'année.

Confortablement installés aux tables joliment décorées par l'équipe du CCAS, les habitants ont pu profiter d'un goûter composé de différentes pâtisseries et rafraîchissements préparé avec soin, discuter et profiter les uns des autres et, pour certains, danser sur les différents rythmes proposés par l'animateur DJ.

Les 90 participants ont fait honneur à l'après-midi festif qui leur a permis de passer un bon moment de détente et de rire.

Au terme, chacun est reparti chargé du colis que le père Noël avait préparé pour l'occasion.

Joyeux Noël !



Merci aux membres du CCAS pour leur investissement dans la préparation de cette fête, du goûter, et dans le service des invités.



VIE SOCIALE

Un Noël avant l'heure : Carton plein pour le Loto du Village

Une soirée mémorable !

Le loto de Noël, organisé le 29 novembre 2025, fut un beau succès et a réchauffé les coeurs en cette période hivernale.

La salle des fêtes affichait complet, et une fois les cartons distribués, l'ambiance était à son comble !

Les participants, venus en nombre, ont pu tenter leur chance pour remporter les nombreux cadeaux mis en jeu. Des lots gourmands aux surprises high-tech, chacun espérait crier "Quine !" pour repartir les bras chargés avant les fêtes.

L'excitation et les rires ont rythmé la soirée, faisant de ce loto un véritable moment de partage pour toutes les générations.

De plus, la pause gourmande a été particulièrement appréciée !

La restauration était au top, notamment grâce à nos délicieux desserts et snacks faits maison qui ont remporté un franc succès auprès des petits et des grands.

Un grand bravo à nos cuisiniers et pâtissiers pour avoir mis les petits plats dans les grands !

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur implication et à vous, chers participants, pour avoir fait de cette soirée un moment exceptionnel.

Vous avez manqué ce grand moment ou vous souhaitez revivre l'excitation du jeu ?

Le prochain loto du village est déjà en préparation et aura lieu au printemps. Nous vous attendons tout aussi nombreux !



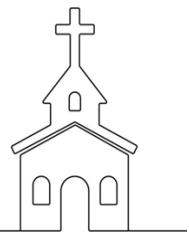
 Rendez-vous au Printemps !

VIE SOCIALE - suite

Journée du Patrimoine

A l'occasion de la Journée du Patrimoine, une vingtaine de personnes sont venues découvrir l'église Notre-Dame de l'Assomption d'Esmans. Chaque visiteur a reçu un livret d'information présentant l'église, son histoire à travers les siècles, ainsi que celle de l'évêque Guillaume Briçonnet.

Nous adressons nos sincères remerciements au diocèse de Meaux et à l'Association Guillaume Briçonnet pour le prêt gracieux de l'exposition consacrée à la vie et à l'œuvre de Guillaume Briçonnet, qui a suscité un vif intérêt auprès du public.



Cette journée s'est conclue par un concert du groupe « Notes Solidaires », qui a rencontré un très beau succès auprès d'un public venu nombreux.

Les musiciens ont été particulièrement touchés par l'accueil chaleureux et les applaudissements des petits comme des grands, et les spectateurs ont salué la qualité de la prestation. Monsieur Jacky Borda et son équipe se sont dits ravis de l'accueil reçu et seraient enchantés de revenir prochainement à Esmans.

Christine VACHON

L'après-midi de la Journée du Patrimoine, une balade découverte a été organisée dans le village, offrant l'opportunité de revisiter des lieux emblématiques tout en partageant leur histoire et les anecdotes qui y sont attachées.



Le parcours débutait à la source, un site naturel longtemps considéré comme l'un des coeurs vivants du village. On y rappelait l'importance qu'elle a pour l'alimentation en eau et pour les activités agricoles. Sa quiétude en faisait un point d'entrée idéal pour la promenade.

Juste après, les participants pouvaient passer par le lavoir, dont la réfection vient de se terminer. Cela a permis de mieux comprendre la place centrale qu'il occupait dans la vie quotidienne d'autrefois : lieu de travail, bien sûr, mais aussi espace d'échanges, de solidarité et parfois de confidences entre villageoises. Les explications données sur site mettaient en lumière le savoir-faire nécessaire à sa conservation.

La balade se poursuivait tout en suivant le ru pour ensuite monter vers la croix Saint-Marc, située en haut de la rue de Cannes. Cette croix, dont l'origine remonte à plusieurs siècles, est associée à d'anciennes processions et à des rites saisonniers. Une pause permettait de retracer ces traditions souvent méconnues.

En redescendant, le chemin menait aux abords du château-ferme, imposant par son architecture et par l'histoire des familles qui s'y sont succédé. Sa fonction mixte — à la fois résidence seigneuriale et exploitation agricole — témoignait de l'organisation sociale rurale d'autrefois. Les visiteurs pouvaient observer les bâtiments d'exploitation, les tours, le pigeonnier, et comprendre comment le domaine structurait la vie du territoire.

Le parcours s'achevait enfin à l'église, où se tenait une exposition consacrée à l'évêque Guillaume Briçonnet inhumé en l'église d'Esmans. Des panneaux détaillés, manuscrits reproduits retracraient la vie de cet important personnage religieux et politique : son rôle dans les réformes ecclésiastiques, ses liens avec les humanistes de son époque, ainsi que son influence dans la région. Les visiteurs étaient invités à découvrir des aspects moins connus de son parcours et à replacer sa vie dans le contexte culturel de la Renaissance.

Eric POUMAREDES, président de l'ASETME



VIE SOCIALE - suite

Succès monstre pour l'après-midi Halloween!

L'ambiance était « effrayamment joyeuse » dans notre village le 31 octobre dernier !

Une cinquantaine d'enfants, déguisés en sorcières, fantômes et autres créatures, se sont donné rendez-vous pour une après-midi Halloween mémorable !

Les jeunes participants ont pu s'adonner à de nombreux ateliers manuels créatifs, transformant des matériaux simples en décos d'épouvante et en souvenirs rigolos. Les sourires et les éclats de rire fusaient, preuve que la peur n'était pas la seule émotion de la journée !



Un des temps forts de l'événement fut le concours de citrouilles sculptées. Avec une dizaine de créations à juger, toutes plus originales les unes que les autres, le jury a eu la difficile tâche de désigner les gagnants parmi ces chefs-d'œuvre illuminés proposés.



Félicitations à tous les participants pour leur imagination débordante !

Un grand merci aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette manifestation qui, une fois de plus, a mis en avant la vitalité et la bonne humeur de notre village.

Noël des enfants

Un rendez-vous magique était organisé pour les enfants d'Esmans et de La Brosse-Montceaux, ce samedi 13 décembre .

Accompagnés de leurs parents, les enfants se sont retrouvés à la salle polyvalente de La Brosse-Montceaux pour découvrir un spectacle de magie.



Un lutin du Père-Noël a commencé le spectacle en préparant la potion qui permet aux rennes de voler. Une concoction magique aux bulles scintillantes qui ont émerveillé les enfants !

Puis est intervenu « Adrien le magicien » qui a proposé divers tours de magie.

Pour le final, deux enfants sont montés sur scène pour aider le magicien à prononcer la formule magique qui a fait réapparaître des rubans disparus.

Un atelier de peinture sur visage sur le thème de Noël était également proposé aux enfants. De nombreuses filles sont reparties avec de jolies paillettes sur la joue !

Le Père-Noël a fait son apparition pour offrir à chaque enfant un sachet de chocolat !



Un goûter s'en est suivi qui a régalé chaque petit invité.

Merci aux bénévoles de La Brosse-Montceaux et d'Esmans qui œuvrent chaque année à divertir petits et grands au moment des fêtes de Noël.



VIE SOCIALE - suite

Illuminations du village



Ce dimanche 14 décembre, une cinquantaine d'habitants de la commune s'étaient retrouvés place de l'église pour les traditionnelles illuminations de Noël.

Au bons soins du comité des fêtes, mais aussi d'autres bénévoles de la commune, chacun pouvait se réchauffer avec un verre de chocolat ou de vin chauds. Des crêpes, également préparées par les bénévoles ont régale petits et grands.

Durant la semaine précédente, les enfants pouvaient déposer un dessin dans la boîte-aux-lettres du Père-Noël qui, avec l'aide de son lutin, les ont affichés sous la tente dans laquelle « il » accueillait les enfants.

Chacun est reparti avec une jolie peluche et la promesse d'être sage jusqu'au matin de Noël.

Puis est venu le moment du décompte avant que le sapin, magnifiquement décoré par les bénévoles, ne s'illumine pour le plaisir des yeux des Esmanais.

Ce fut un moment chaleureux et convivial qui a clôturé un week-end fort animé.

Belles fêtes de fin d'année à tous !



VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Vente des sapins



Le 5 décembre dernier, l'Association des Parents d'Élèves Élus des Écoles du Bresmont a organisé sa traditionnelle distribution de sapins de Noël, au parking de l'école d'Esmans.

De magnifiques sapins Nordmann, étaient proposés, et cette année, l'association a ouvert l'opération à l'ensemble des habitants des trois communes du regroupement scolaire.

Pour celles et ceux qui ne pouvaient pas se déplacer ou être présents le jour J, les bénévoles avaient même mis en place un service de livraison.

Une petite buvette installée sur le parking de l'école d'Esmans apportait un peu de chaleur et de convivialité en proposant des boissons froides ou chaudes et des gâteaux aux enfants et à leurs parents.

Merci à l'Association des Parents d'Élèves pour cette action au service de tous permettant d'apporter un plus à nos écoles.



VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE - suite

Calendrier 2026 des Manifestations à venir de l'APEEB !

L'Association des Parents d'Élèves Élus des Écoles du Bresmont (APEEB) a dévoilé le programme de ses actions pour le premier semestre 2026.

Quoi ?	Quand ?	Où ?
Grande Bourse aux Vêtements	15 février 2026	Salle des Fêtes - La Brosse-Montceaux
Boum	28 mars 2026	Salle des Fêtes - Esmans
Carnaval, défilé dans les rues	11 avril 2026	Esmans
Kermesse des écoles	30 mai 2026	Salle des Fêtes - La Brosse-Montceaux



ASL

Se développant de façon régulière depuis sa création en 2023, l'ASL a ouvert depuis la rentrée de septembre une section multisport destinée aux enfants.

Chaque mercredi matin de 10h à 11h, un professeur de sport propose ainsi aux enfants de 6 à 11 ans des activités variées qu'il adapte selon les différents âges.

Depuis sa mise en place, une dizaine d'enfants d'Esmans ont répondu présents pour cette activité.

Pour tout renseignements, joindre l'ASL :

- par tel au 07 83 22 69 93
- par mail à aslesmans@gmail.com



Porte-drapeau

L'association « école les drapeaux de la mémoire » située à Ville Saint Jacques, intervient dans le cadre du devoir de mémoire.

Une journée durant, elle forme les porte-drapeaux aux aspects « théorie et pratique » de la fonction et les aide à suivre les associations du souvenir lors des commémorations ou lors des actions mémorielles.

L'équipe de formation est constituée de militaires en retraite, d'anciens combattants OPEX et titulaires de la médaille militaire.

Dès 14 ans, les jeunes peuvent se porter volontaire et participer aux cérémonies militaires du village. C'est un engagement qui porte la mémoire et le souvenir de nos anciens combattants et de leur engagement pour la patrie.

Cette activité vous intéresse ? N'hésitez pas à nous

contacter : Association du Souvenir Et de la Mémoire d'Esmans
Mail : asetme77940@gmail.com



MAIRIE

Secrétariat d'accueil en Mairie

Dans le dernier exemplaire du « Fil du Ru », nous vous informions du remplacement de la personne chargée de l'accueil en Mairie.

Maeva qui était avec nous depuis plusieurs années avait en effet eu l'opportunité de faire évoluer son activité vers un poste de secrétaire de mairie.

Nous avions alors accueilli Betty BAL à qui nous avions donné la charge d'accueillir le public, de gérer les tâches d'état civil ainsi que les activités du CCAS.

Malheureusement, sa santé ne lui a pas permis de poursuivre pleinement dans cette activité et nous avons donc dû mettre fin à notre collaboration.

Le remplacement de Betty dans son poste a été relativement rapide et nous avons eu le plaisir d'accueillir sa remplaçante, Marion FAMECHON dès la mi-décembre.

Marion n'est pas une inconnue dans le village où elle a passé toute son enfance, bercée entre les activités de ses parents au sein du Conseil Municipal, du Comité des Fêtes ou du CCAS .

Elle prend le poste d'accueil du public, elle aura en charge l'état civil, la gestion des salles communales, du cimetière ainsi que les activités plus délicates du CCAS.

**Bienvenue
Marion !**



TRAVAUX

Derniers travaux de voirie avant l'hiver

- Rue de Villeneuve, le ruissellement des eaux pluviales lors des fortes précipitations, générait une inondation de l'entrée de la propriété d'un riverain de la rue.

Il était donc nécessaire de faire cesser le désordre.

- Au Tertre Doux, il s'agissait d'élargir la chaussée et de créer une raquette de retournement pour une meilleure manœuvre du camion-poubelles.

Au 10 décembre, les travaux étaient terminés, hormis la signalisation horizontale rue de Villeneuve.

Merci aux riverains pour leur patience.



A notre demande, la CCPM a engagé des travaux afin de palier au problème en créant un fossé qui collecte les eaux issues du chemin et un puisard d'une capacité plus importante que l'ancien, pour traiter les eaux de la rue.

Ces travaux ont nécessité la reprise du profil de la rue et donc la réfection de son enrobé.



TRAVAUX - suite

Le Lavoir

Année après année, le conseil municipal agit pour valoriser le patrimoine de la commune.

Dès le début du mandat qui se termine, plusieurs actions ont été engagées afin de redonner de la qualité au cadre de vie quotidien.

Ce fut d'abord la remise en état des abords de la mare du Tertre Doux, puis vint le tour des travaux dans et autour de l'église et, en cette fin 2025, nous terminons les travaux de réfection et de mise en valeur du lavoir.



Avant

Le travail a consisté à remettre en état toutes les pierres à laver, à refaire la totalité du sol dans le lavoir, à nettoyer et enduire les murs, à remplacer le petit portillon par une grille donnant la visibilité sur le lavoir depuis l'extérieur, à peindre des fresques en rapport avec les lavandières sur trois panneaux du mur intérieur, et reprendre la totalité des jointements des murs en pierre.



Pour finir, un éclairage sera installé permettant de mettre en valeur l'édifice en soirée.

Sous peu, la Communauté de Communes procédera à la mise en place de pavés sur la chaussée passant au-dessus du ru, matérialisant ainsi la présence du cours d'eau et du lavoir.

Cette opération dont le montant TTC s'élève au total à 63 002,68 € a été rendue possible grâce au mécénat de la société « Générale du Solaire » - qui exploite le parc photovoltaïque d'Esmans situé sur la route menant à Môret.



Après

Utilisant les dispositions mises en place par la Fondation du Patrimoine, cette société s'est engagée pour financer, l'opération à hauteur de 50 000 € dont 4% sont reversés à la Fondation du Patrimoine.

Ainsi, la commune touchera 48 000 € et prend à sa charge une somme de l'ordre de 5 647 € compte tenu de l'écrêttement du remboursement de la TVA.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

GÉNÉRALE
DU
SOLAIRE

Merci à ces deux acteurs pour leur action bénéfique pour la commune.

Les fresques



TRAVAUX - suite

Maison des Assos : Moins de sous dans le jus !

Au-delà des actions menées pour disposer de nouvelles recettes financières, la bonne gestion d'une commune, c'est également la recherche perpétuelle de moyens permettant de baisser les dépenses de fonctionnement et ainsi libérer des capacités pour investir.

Ainsi, en complément du programme en cours consistant au remplacement des luminaires d'éclairage public forts consommateurs d'énergie par des appareils équipés de lampes à leds, le toit de la Maison des Associations est devenu en 2025 producteur d'énergie en y installant 32 panneaux photovoltaïques.



Utilisée dans le cadre d'une « Autoconsommation Collective » la puissance de 16 kw ainsi produite permettra une économie prévisionnelle d'environ 32% (soit environ un tiers) sur les kilowatts consommés chaque année par l'ensemble des bâtiments communaux et assimilés - pour leur éclairage et chauffage électrique.

L'église s'est refait une beauté

Cette fin d'année 2025 voit se clôturer les travaux engagés depuis fin 2022 à l'intérieur et à l'extérieur de notre belle église.

Le temps est donc venu de faire le point sur ce qui a été réalisé dans le cadre de ces travaux et du coût de l'opération.

En premier lieu, un accès pour les personnes à mobilité réduite a été créé en procédant à la réouverture de l'ancien accès muré coté Nord, à la pose d'une nouvelle porte et en créant un chemin d'accès tout autour de l'édifice.

Parallèlement un réseau de drainage, un réseau de collecte des eaux pluviales et un puisard ont été posés à l'extérieur de l'église afin de l'assainir.

Toujours dans le but d'assainir le bâtiment, des gouttières en cuivre ont été installées. Elles sont assorties de fils électriques anti pigeons car les fientes de ces derniers bouillent les conduits d'évacuation, conduisant à des infiltrations d'eau dans les murs.

A l'intérieur de l'édifice, les enduits ont été refaits sur une surface de 40 % par suite de la dégradation par l'humidité et les 2 pierres tombales – du curé Humbert et de l'évêque Guillaume Briçonnet – ont été traitées pour les maintenir en état.

Afin de protéger les abords, nous avons recréé un espace de proximité où l'accès des véhicules est proscrit.

Cet espace a été rendu à la nature par enherbement et la pose de poteaux vient parfaire la délimitation de ce périmètre au sud de l'édifice.

Une allée stabilisée menant jusqu'à l'école a été créée, elle est bordée d'une clôture équestre grillagée le long du pâturage

Enfin, un éclairage de l'édifice en sa totalité a été installé, il se poursuit au sol par l'éclairage du chemin contournant l'église et de celui menant à l'école.

Côté coût, la totalité du programme a fait l'objet d'un investissement de 595 141.92€ HT pour lequel nous avons obtenu une subvention de l'Etat à hauteur de 495 108,68€ soit 83%.

Le reste a été pris en charge par la commune sur ses fonds propres, c'est-à-dire sans recours à l'emprunt.



TRAVAUX - suite

Chasse aux intrus !

De gentils volatiles, dénommés pigeons, avaient pris l'habitude de venir squatter le toit et les abat-sons de l'église.



Chaque ouverture de l'édifice est désormais équipée d'un discret filet et chaque zone de pose d'un système de protection actif, qui consiste à alimenter d'un courant basse tension des conducteurs rigides qui invitent les pigeons à dormir et nicher ailleurs, évitant ainsi leur éradication.

Pour ce faire, l'entreprise missionnée pour cette intervention a sorti les grands moyens : une nacelle avec bras télescopique et orientable.



Toutefois, la présence de ces « Columbidae » avait en particulier comme conséquence de générer une quantité phénoménale de fientes qui remplissaient les gouttières et autres exutoires des eaux de pluie, lesquels finissaient par ne plus remplir leurs offices.

CADRE DE VIE

Le nettoyage du rû



Une fois encore, plusieurs membres du groupe de bénévoles de la commune ont souhaité se regrouper pour redonner un peu de qualité et de charme au rû qui traverse notre village en le débarrassant des herbes qui régulièrement l'encombrent, faisant peser le risque de débordement en cas de fortes pluies.

Cette action qui revient régulièrement dans l'année est l'occasion de partager une activité commune dont le résultat est appréciable de tous.

Cette mobilisation fait bien entendu l'objet d'un remerciement au travers d'un repas convivial très apprécié organisé à la maison des associations.

Merci à tous pour votre dévouement



Rappel : le groupe de bénévoles est accessible à chacun, merci de vous inscrire en mairie si vous souhaitez participer aux actions de temps à autres.

CADRE DE VIE - suite

Les défibrillateurs

Urgence secours, Votre santé compte !



Afin de vous permettre d'intervenir en cas d'urgence, la commune s'est dotée de deux nouveaux défibrillateurs :

- Un se situe Grande Rue à côté de la mairie et remplace l'ancien par un modèle plus moderne et sécurisant,
- le second se trouve Rue Brette, avant le parking de la salle Omici.

Ils sont installés dans un boîtier pour les protéger des intempéries. Merci de rappeler à vos enfants que ce ne sont pas des jouets mais des objets de premiers secours.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.



**Une réunion d'information sur l'utilisation d'un défibrillateur est en préparation,
Si vous êtes intéressés pour assister à cette réunion,
merci de vous faire connaître en mairie.**

Une date sera ensuite définie.



CADRE DE VIE : URBANISME

Un Rond Point au carrefour du Grand Fossard

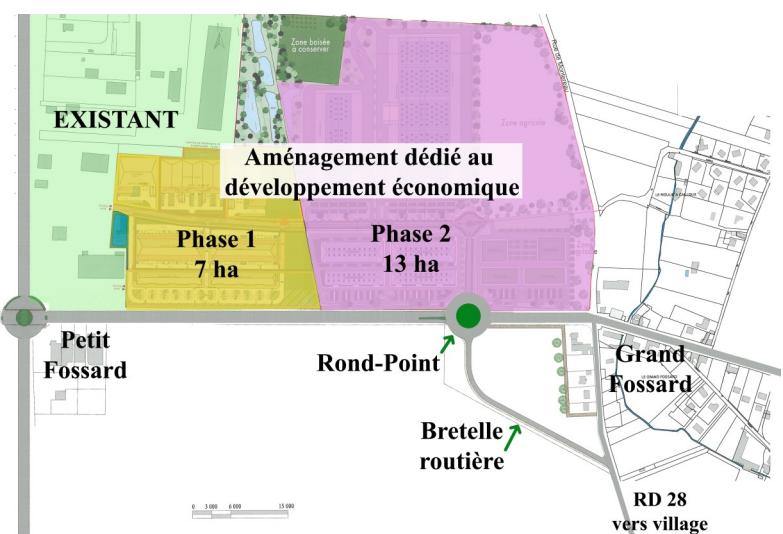
Engagé depuis des lustres, le projet de réalisation d'un rond point au Grand Fossard progresse et prend forme.

Prévu pour permettre l'accès à l'espace dédié aux activités économiques à venir sur la zone du Fossard Est, au Nord de la RD 606, le futur rond-point ainsi que la bretelle routière permettant l'accès au cœur de la commune disposent désormais d'un projet de financement

Issu d'un accord avec la Région, le Département, la SNCF et l'Aménageur de la zone d'activité, le projet de financement prend la forme d'une convention qui définit la nature des projets financés (un rond-point et une route de raccordement), et établit les montants pris en charge par chacun des financeurs ci-dessus, et qui sera en charge de réaliser.

Cette convention prévoit également la suppression d'un autre point dangereux, le passage à niveau situé près des silos au Nord d'Esmans.

Soumise au Conseil Municipal en septembre dernier, cette convention a été adoptée à l'unanimité.

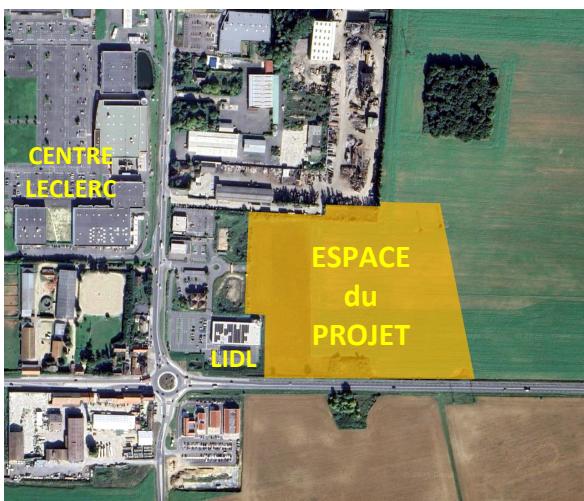


CADRE DE VIE : URBANISME - suite

Permis d'Aménager au Petit-Fossard

Comme nous l'avions déjà évoqué dans les n° 58 et 60 les deux derniers hivers, la zone du Fossard Est située entre Petit et Grand Fossard au Nord de la RD 606 fait l'objet d'importantes études en vue d'y développer des activités économiques.

Proche du pôle de Montereau, idéalement situé au carrefour de deux routes à grande circulation parmi lesquelles l'axe historique Paris-Lyon, proche de l'autoroute A5 ouvrant vers l'Est et le réseau autoroutier national, ce secteur du Fossard-Est à Esmans bénéficie des qualités lui ouvrant la possibilité de devenir un lieu rayonnant de la Région Ile de France.



Conscient, le Conseil Régional a intégré ce devenir en autorisant, dans son Schéma Directeur de la Région (SDRIF-E*), enfin validé par le conseil d'Etat en juin dernier, l'urbanisation de 20 ha destinés à l'activité économique.

Entamé il y a de nombreuses années par l'implantation du restaurant « Poivre-Rouge », de la clinique vétérinaire, puis du magasin LIDL, le développement de ce secteur s'est poursuivi tout au long de ces dernières années avec la défini-

tion d'un projet d'aménagement, la réalisation des nombreuses études nécessaires pour un tel projet et le dépôt en début de cette année d'une première demande de permission d'aménager sur une surface de l'ordre de 7 hectares derrière LIDL.

Le projet étant soumis à l'application de plusieurs réglementations (Codes de l'Urbanisme, de l'Environnement, de la Voirie, ...), l'année 2025 fut consacrée à la concertation avec les nombreux acteurs intervenants dans un tel projet, qui ont eu chacun à se prononcer sur un dossier contenant plus de 1200 pages.

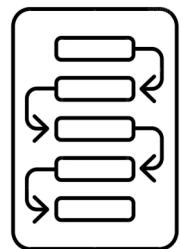
Au terme de cette concertation, c'était au tour du public d'être consulté dans le cadre d'une enquête publique. Celle-ci s'est tenue tout au long du mois d'octobre et, au terme des délais légaux, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet.

La partie relevant du code de l'urbanisme permet donc que soit délivré le permis pour sa partie « urbanisme », mais celui-ci ne sera réellement opérationnel qu'après avoir reçu une autorisation environnementale prévue pour être délivrée par l'Etat au troisième trimestre de 2026.

Durant ce laps de temps, une seconde demande sera déposée pour compléter la première sur un espace de l'ordre de 13 hectares, portant la totalité de l'aménagement et de l'autorisation à environ 20 hectares (cf schéma page précédente).

Cet espace permettra l'implantation sur notre commune de nombreuses activités économiques apportant les emplois nécessaires aux résidents du secteur et offrant des services à proximité.

Ces implantations seront également contributives au budget communal, notamment au travers de la taxe sur le foncier bâti.



* <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/le-sdrif-e-ile-de-france-objectif-2040>



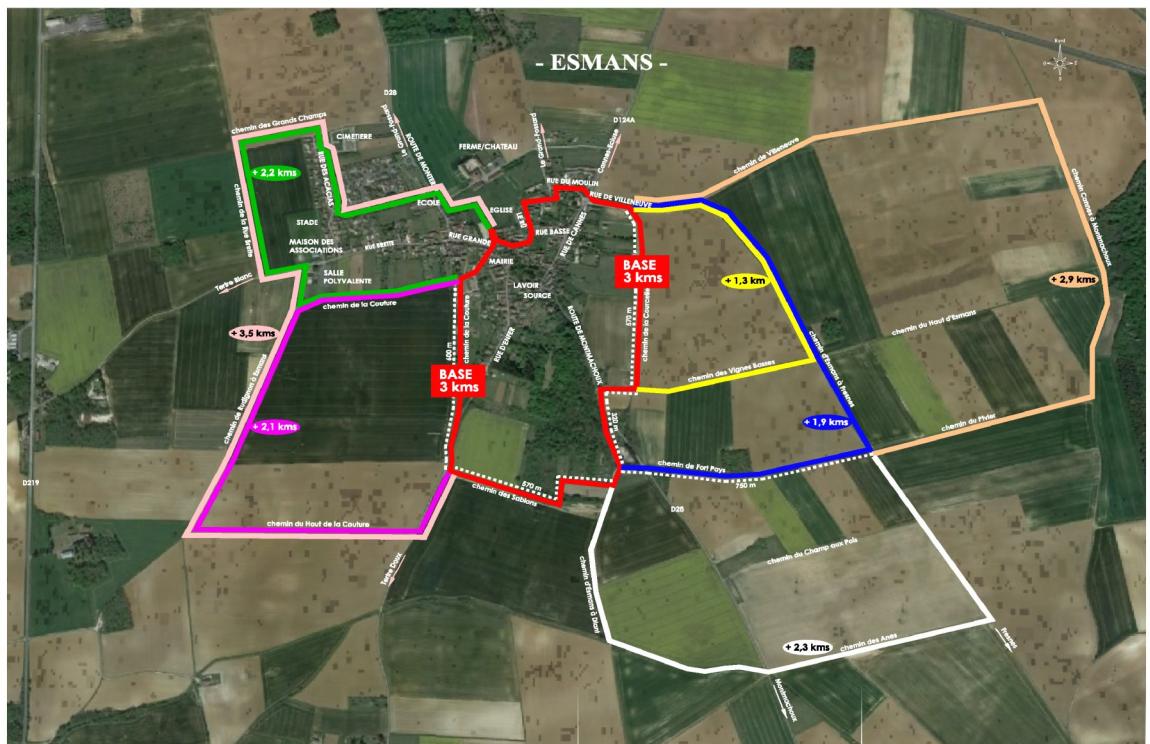
CADRE DE VIE : URBANISME - Suite

Balad' Esmans

Les itinéraires de découverte des alentours du village ont été élargis.

Vous avez la possibilité d'arpenter nos chemins, seul(e) ou avec le groupe du mardi.

Une plaquette à bonne échelle est à votre disposition en mairie.



Les frelons en hiver : où sont-ils ?



Dans le numéro précédent vous était expliqué comment fabriquer un piège à frelons.

Mais que deviennent les frelons en hiver ?

En hiver, les nids de frelons asiatiques se vident progressivement. Cette période s'étend sur une bonne moitié de l'hiver. Dès les premiers gros froids, quand il commence à geler 4 ou 5 fois dans une même semaine, les femelles commencent à quitter le nid.

À partir de la mi-janvier, les nids sont en général abandonnés et ne sont plus réutilisés l'année suivante. Leur destruction n'a alors plus d'intérêt sanitaire ou écologique, sauf pour des raisons de sécurité (chute de branches, par exemple) ou d'esthétique.

Tant que le nid est actif (présence visible de frelons, va-et-vient régulier), il reste recommandé de faire intervenir un professionnel :

- pour limiter le risque de piqûres à proximité immédiate du nid ;
- pour réduire la naissance et la dispersion des futures reines avant l'hiver.

Lorsque le nid est déserté (aucune activité, « trous » visibles dans l'enveloppe, oiseaux qui viennent picorer), il n'est plus nécessaire de le faire détruire. Le nid se dégrade ensuite naturellement.

Que faire si vous repérez un nid de frelons asiatiques ?

Ne vous approchez pas et ne tentez jamais de le détruire vous-même.

Contactez la CCPM qui enverra un professionnel.

En cas de piqûres multiples ou de réaction allergique,appelez les services d'urgence (15, 112 ou 18).

Nid percé et abandonné



VIE PRATIQUE

Les giratoires

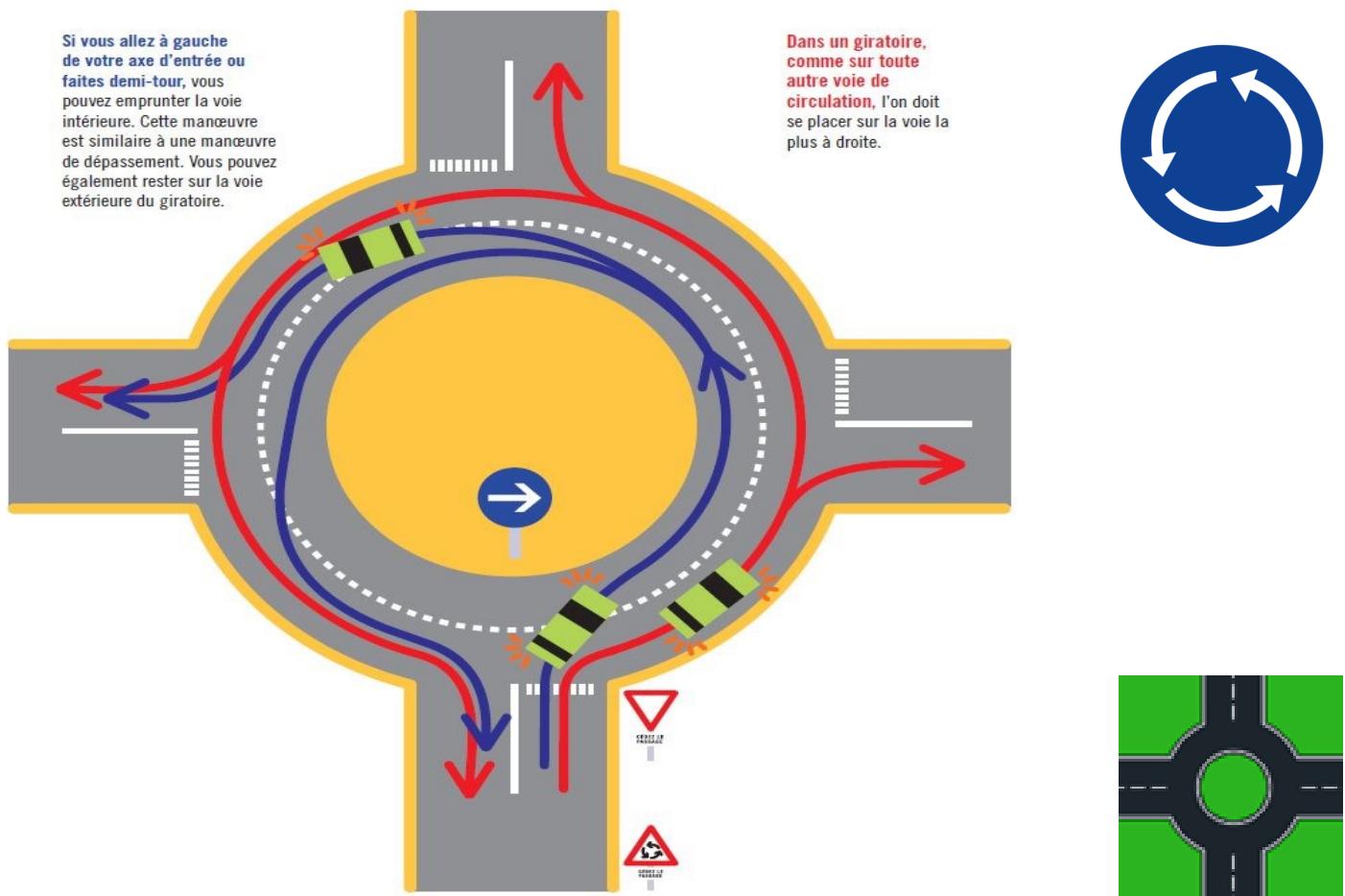
Les giratoires sont de plus en plus présents sur nos routes mais savons-nous les emprunter correctement ?

Comme sur toute autre voie de circulation, empruntez la voie la plus à droite.

Utilisez les clignotants au moindre changement de voie et pour en sortir (clignotant droit).

Si vous allez à gauche de votre axe d'entrée ou faites le tour pour revenir à votre point d'entrée, vous pouvez emprunter la voie de gauche quand elle existe, mais ce n'est pas une obligation. Dans ce cas, vous devez indiquer votre changement de voie à l'aide du clignotant gauche. C'est ce que précisent notamment les articles R.412-9 et R.415-10 du Code de la route.

Schéma de fonctionnement d'un giratoire :



Sur un carrefour à sens giratoire, le code de la route est clair : non, il ne faut pas mettre son clignotant à gauche lorsque l'on va tout droit. Dans ce cas, il est nécessaire de se placer sur la voie la plus à droite et d'enclencher le clignotant une fois seulement que la sortie se présente.

Cependant, il existe une nuance pour les poids lourds et les bus. De par leur gabarit, ils n'emprunteront pas un giratoire de la même façon qu'une voiture.

Les conducteurs de ces véhicules longs doivent mettre leur clignotant à gauche pour aller tout droit, notamment sur les carrefours à sens giratoire de petite taille. Les véhicules longs n'ont pas les mêmes facilités pour manœuvrer et doivent d'abord se déporter sur la gauche pour tourner à droite. Le but : éviter que des automobilistes ne s'engouffrent sur la voie de gauche à côté d'eux avec le risque de voir leur espace se réduire et donc de créer un accident au moment du virage.

Subtilité : pour les véhicules les plus longs, il n'est pas possible de tourner vers la première sortie à droite. Dans ce cas, ils font alors le tour du rond-point pour se retrouver en position face à la voie de sortie – soit plus d'un tour de rond-point »

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BLAVOT, BRECHAIRE, TREF, MM. BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POU-MAREDES, THOMERET.

Absents excusés : MMES BREANT ayant donné pouvoir à M. DEVAUX, VIGNOLI, M. DELALANDRE.

Secrétaire de Séance : M. BLANCHOT.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Aucune observation n'est apportée sur la décision prise par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION N°	OBJET	SOCIETE	MONTANT TTC
DM 2025-07 -18/01	Protection des projecteurs encastrés le long du chemin de l'église et création d'une allée sur la place de l'église	SE BTP	6 144 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE VERT-SAINT-DENIS, REAU ET LIEUSAINT

à l'unanimité,
APPROUVE l'adhésion des communes de Verts-Saint-Denis, Réau et Lieusaint au SDESM.

RECTIFICATION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La mise à disposition du public, du projet de modification simplifiée, initialement prévue du 1er juin au 30 juin 2024, n'a pu avoir lieu en raison du retard pris dans la constitution et la finalisation du projet et donc du dossier.

à l'unanimité,

DECIDE de mettre ce dossier à la disposition du public du 03 novembre au 05 décembre.

CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNEES DE L'ETAT CIVIL A L'INSEE

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la transmission des données de l'Etat Civil.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN ABRI-VOYAGEURS AU GRAND FOSSARD

à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention proposée par le Département pour l'implantation et la gestion d'un abri-voyageurs au Grand Fossard.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES

à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances éteintes figurant sur la liste transmise par le comptable public, pour un montant total de 9925.27 €, du budget « Biens en location ».

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT ET LA SNCF POUR LA FERMETURE DU PN 34 ET LA CREATION D'UN ROND POINT AU GRAND FOS-SARD

à l'unanimité,

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement relative à l'aménagement du giratoire RD 606 et de la bretelle Sud se raccordant à la RD 28.

Questions diverses :

Vitesse Rue de la Fontaine

Madame TREF rapporte que les habitants de la Rue de la Fontaine sont préoccupés par la vitesse des automobilistes qui y circulent, malgré le caractère étroit et le double sens de cette voie.

Monsieur le Maire demande si l'installation de ralentisseurs ou d'autres aménagements adaptés pourrait être envisagée pour résoudre ce problème de vitesse.

Monsieur BLANCHOT souligne que, du fait de la largeur limitée de la rue, les options d'aménagement sont restreintes. Cependant, il informe le conseil municipal qu'un gabarit pochoir indiquant la limitation à 30 km/h est actuellement en cours de conception avec l'aide de M. DUFRESNE et du lycée Gustave Eiffel. Ce pochoir permettra de peindre cette signalisation sur les routes de la commune, notamment à des endroits stratégiques.

Prêt de salles communales pour les candidats aux élections municipales

Monsieur le Maire demande, comme à l'accoutumée avant les élections, l'avis du Conseil Municipal concernant le prêt des salles communales aux candidats pour la tenue de réunions publiques.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Après délibération, il est décidé que ce prêt sera gratuit, sans limitation, et soumis aux conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2025 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BRECHAIRE TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POU-MAREDES, THOMERET.

Absents excusés : MMES BREANT ayant donné pouvoir à M. DEVAUX, BLAVOT ayant donné pouvoir à M. BERNARD, VIGNOLI, M. DELALANDRE.

Secrétaire de Séance : Marie TREF

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Retrait d'un point de l'ordre du jour : Le pétitionnaire n'ayant pas transmis les documents nécessaires à l'avancement du projet de maraîchage au Tertre Blanc, Monsieur Le Maire demande de bien vouloir retirer le point « Approbation de la modification simplifiée du PLU » de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Aucune observation n'est apportée sur la décision prise par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION N°	OBJET	SOCIETE	MONTANT TTC
DM 2025-11-12/01	Fourniture et installation de 32 panneaux photovoltaïques à la Maison des Associations	CPTE Conseil	25 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE

à l'unanimité,

PREND ACTE des rapports d'activités 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU.

DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT POUR LE PROJET : REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE 2026

à l'unanimité,

SOLLICITE l'Etat pour l'octroi en 2026 d'une subvention d'Etat au taux de 47% afin de soutenir le programme engagé en 2026,

S'ENGAGE à ne pas dépasser 80% de subvention par projet.

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2026

à l'unanimité,

EMET un avis favorable pour les ouvertures dominicales des dimanches 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 2026

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L.1612-1 du CGCT à hauteur maximale de 23 963,75 €, soit 25% de 95 855,00 €.

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

- Chapitre 20 : 4 315,50 €
- Chapitre 204 : 425,00 €
- Chapitre 21 : 19 223,25 €

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 dans les limites de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, tels que répartis ci-dessus,

TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC—PROGRAMME 2026

à l'unanimité,

RETIENT comme programme de travaux 2026 les opérations et les modalités financières prévues à l'avant-projet sommaire (APS) suivantes :

Tranche 1 rues diverses : remplacement de luminaires, réseau aérien, sur poteau béton/bois pour un montant de 45 022,00€ HT soit 54 026,40€ TTC

ESMANS rue du Tertre Doux : création d'un point lumineux et extension de réseau aérien pour un montant de 1 590,00€ HT soit 1 908,00€ TTC

ESMANS rue Brette : création d'un point lumineux et extension de réseau aérien pour un montant de 1 450,00€ HT soit 1 740,00€ TTC

ESMANS – RUE DE LA FONTAINE opération

« armoire 2025-2026 » : remplacement de l'armoire d'éclairage public « FON » - réseau souterrain pour un montant de 4 684,00€ HT soit 5 620,80€ TTC

ESMANS – RUE BRETTE opération « armoire 2025-2026 »

« BRE » : remplacement de l'armoire d'éclairage public « BRE » - réseau souterrain pour un montant de 4 976,00€ HT soit 5 971,20€ TTC

ESMANS – TERTRE DOUX opération « armoire 2025-2026 »

« DOU » : remplacement de l'armoire d'éclairage public « DOU » - réseau aérien sur poteau béton pour un montant de 3 770,00€ HT soit 4 524,00€ TTC

ESMANS – rues diverses : Mise en conformité des armoires d'éclairage public « ESM – MAI – MOU – NAT » - pour un montant de 3 046,00€ HT soit 3 655,20€ TTC

Pour un montant total des travaux estimé d'après l'Avant-Projet-Sommaire de 64 538,00€ HT soit 77 445,60 € TTC.

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant les points ci-dessus sur le réseau d'éclairage

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

DECISION MODIFICATIVE N°1—BUDGET PRINCIPAL COMMUNE D'ESMANS

à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires suivantes, sur le budget principal de l'exercice 2025 :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chap	Art.	Objet	
011	61521	Terrains	- 3 500,00 €
012	6413	Personnel non titulaire	+ 3 500,00 €
		TOTAL	0,00 €

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Questions diverses :

Stationnement rue d'Enfer

Madame TREF rapporte que des habitants lui ont signalé qu'une place de stationnement située au croisement de la rue de la Fontaine et de la rue d'Enfer gênerait la circulation.

Monsieur BLANCHOT demande à quelle fréquence ces difficultés sont constatées ; celles-ci semblent rester peu fréquentes.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont prévus l'année prochaine rue d'Enfer et que le dispositif de stationnement sera revu à cette occasion.

Aménagement Fossard Est

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le permis d'aménager n°1 relatif à l'aménagement du Fossard Est. Une fois les délais réglementaires purgés, Monsieur le Maire pourra signer le Permis d'aménager, au plus tard début janvier 2026.

Monsieur le Maire précise également que, malgré l'obtention du permis d'aménager, le pétitionnaire devra attendre l'autori-

sation environnementale avant d'engager les travaux d'aménagement de la zone. Cette autorisation est attendue pour septembre 2026.

Lavoir

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que les travaux du lavoir sont presque achevés. Il précise que le mécénat mis en place pour l'opération couvre la quasi-totalité des dépenses et que la Communauté de communes du Pays de Montereau prend en charge la traversée de voirie.

Goûter des Ainés

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le goûter des aînés se tiendra le jeudi 11 décembre 2025 à 15 h 30, à la salle Elio OMICI.

Accueil Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une nouvelle chargée d'accueil prendra ses fonctions à partir du lundi 15 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h04.

ETAT CIVIL



<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de décès</i>
LALOUE	Serge	28/08/2025
THOISON	Gisèle	11/10/2025
ROCHE	Arlette	07/11/2025
SCHMIDT	Lakri	15/11/2025
MILLET	Lionel	20/11/2025
CANSIERE	Huguette	02/12/2025

CALENDRIER 2026 : Dates à retenir

	SAMEDI 24 JANVIER	Cérémonie des Vœux 2026 à 16 h	Salle polyvalente E.OMICI
	SAMEDI 07 FÉVRIER	Cérémonie d'accueil des Nouveaux Arrivants	Salle polyvalente E.OMICI
	SAMEDI 15 FÉVRIER	Bourse aux vêtements (APEEB)	Salle des Fêtes La Brosse - Montceaux
	JEUDI 19 MARS	Journée du Souvenir	Place de la Mairie
	SAMEDI 28 MARS	Boom (APEEB)	Salle polyvalente E.OMICI

RECETTE

Bûche roulée au chocolat

INGRÉDIENTS (pour 6 personnes) :

- * 120 g de sucre
- * 120 g de farine
- * 4 œufs
- * 250 ml de crème liquide entière
- * 250 g de chocolat au lait ou noir
- * décoration de Noël en sucre

PRÉPARATION DE LA GENOISE

- 1/Mélanger les œufs et le sucre jusqu'à avoir un effet mousseux.
- 2/Ajouter la farine tamisée et mélanger délicatement.
- 3/Verser sur une plaque à génoise.
- 4/Faire cuire au four pendant 12 minutes à 180 degrés.
- 5/La démoluer sur un torchon humide et la rouler immédiatement.

PRÉPARATION DE LA GANACHE

- 1/Faire chauffer la crème liquide sans la faire bouillir
- 2/Faire fondre le chocolat au bain-marie
- 3/Ajouter en trois fois la crème au chocolat fondu
- 4/Laisser refroidir jusqu'à une consistance tartinable

Etaler de la ganache sur la génoise déroulée puis la rouler en serrant pour bien faire adhérer les bords.
 Etaler le reste de ganache sur le dessus et former à l'aide d'une fourchette des sillons.
 Parsemer de décoration en sucre.

BONNE DÉGUSTATION



JEUX

Sudoku

	9	6			7			1
3	8			9		4	5	6
			4	3	6			
1								7
	5	8	3		1	6	4	
6								9
			6	1	3			
8	6	9		4			2	3
5			8			7	6	



Solution du jeu n° 62

4	3	5	2	8	6	7	9	1
2	1	9	7	3	5	8	6	4
7	6	8	4	1	9	5	3	2
8	9	4	1	2	3	6	5	7
6	7	2	9	5	4	3	1	8
3	5	1	6	7	8	2	4	9
1	2	6	3	9	7	4	8	5
9	8	3	5	4	2	1	7	6
5	4	7	8	6	1	9	2	3



Jean-Jacques BERNARD, Maire et le Conseil Municipal
vous présentent leurs **Meilleurs Vœux pour l'année 2026**
et vous convient à la **Cérémonie des Vœux**

Le samedi 24 janvier 2026 à 16 h
Salle des Fêtes Elio Omici

Coordonnées — Contacts

Eglise Notre Dame de l'Assomption

Messe tous les 4ème dimanches du mois à 9h30

Pour toute demande concernant l'église :

@ : briconnetguillaume@gmail.com

Paroisse Tél : 07 44 42 51 08

Permanence : Samedi matin de 10h30 à 12h00 en période scolaire au presbytère de Cannes-Écluse



ECOLES - RPI du BRESMONT

SYNDICAT DES ECOLES DU BRESMONT

16 Grande Rue - 77940 Esmans
Tél: 01 60 96 21 61

Service péri-scolaire (garderie et cantine)
Tél. : 09 67 19 21 61

Ecole maternelle et primaire
d'Esmans

Directrice : Mme Détailleur
Tél. : 01 64 32 15 56

GROUPE SCOLAIRE

Ecole primaire
de La Brosse-Montceaux :

Directrice : Mme Beaulieu
Tél : 01 64 32 55 50



Horaires d'ouverture :

Lundi :	de 15 h 30 à 17 h 30
Mardi :	Fermé
Mercredi :	de 10 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 17 h 30
Jeudi :	Fermé
Vendredi :	de 10 h 30 à 12 h 30
Un Samedi :	de 10 h 00 à 12 h 00 (ouvert 1 samedi sur 2)

MAIRIE d'ESMANS

16 Grande Rue - 77940 Esmans

Tél: 01 64 32 15 53
Fax: 01 64 70 20 24

N° Urgence : 06 21 32 70 80

Accueil MAIRIE : mairie.de.esmans@orange.fr

Service URBANISME : urbanisme.esmans@orange.fr



ESMANS EN BREF
914 habitants au 1er janvier 2025
Superficie : 1783 ha
Longueur de voirie : 14,25 km
Voirie rurale : 49 km
Canton de Montereau
Arrondissement de Provins



 www.esmans.fr

 Mairie d'Esmans

 **Panneau
Pocket**

Au fil du Rû
Directeur de publication :
Jean-Jacques BERNARD